

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	7	7

Vote
A l'unanimité
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 20 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : Mme Violette FERNANDES, Maire, Mme Sandra TORASSO, MM : Nicolas ANCLIN, Jean-Pierre BERGER, Guy LACOUDRE, Nicolas MILLET, Alain PLANCHON

Absent(s) : Mme Ingrid YENK, M. Paul DELUGE

Acte rendu exécutoire après dépôt
en
Le : 21/12/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GUY LACOUDRE

2023_04 – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AMENAGEMENT DU BOURG

Madame le Maire expose le projet suivant : Aménagement de la traversée d'agglomération

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 495 555 € H.T

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte le projet - Aménagement de la traversée d'agglomération – pour un montant de 495 555 € H.T

adopte le plan de financement ci-dessous

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801543-20231229-2023_04A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2023

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	TAUX	MONTANT
Budget opération HT 495 555 €		
CD 18 cadre de vie, espaces publics, aménagement de placettes (20% de 200 000 € max)	8,07 %	40 000 €
Amendes de police (50% sur 50 000 € max d'aménagements de sécurité)	5,04 %	25 000 €
DETR (50% des dépenses éligibles) 72. DETR travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière	50,00 %	247 778 €
CRST (40 % des dépenses éligibles maxi)	2,99 %	14 803 €
Montant total attendu des subventions		327 581 €
Part communale restante	33,9 %	167 975 €

- sollicite une subvention de 40 000 € auprès du Conseil Départemental 18, correspondant à 8,07 % du montant du projet.
- sollicite une subvention de 25 000 € d'Amendes de police, correspondant à 5,04 % du montant du projet
- sollicite une subvention de 247 778 € auprès de l'Etat, DETR 72. pour la sécurité routière, correspondant à 50,00 % du montant du projet
- sollicite une subvention de 14 803 € CRST, correspondant à 2,99 % du montant du projet
- charge le Maire de toutes les formalités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 22/12/2023

Le Maire
Violette FERNANDES

Secrétaire de séance
M. GUY LACOUDRE